

Prélèvement à la source : les conséquences pour les Français



Tout un ramdam pour tout cela : sur les ondes, au gouvernement et même dans les coulisses du pouvoir. Macron notre empereur divin est venu à douter des services de Bercy et a collé Darmanin dans le plus profond embarras. D'ailleurs si cette décision de lancer le système avait été soit retardée, soit abolie, le ministre des Finances aurait aussi pris la poudre d'escampette, ce que Macron redoutait le plus. On aurait pu parler de deux sans trois, un très mauvais point pour l'Élysée.

Entre tergiversations, valse tournante, hésitations impériales et doutes princiers, Macron a tranché : le prélèvement de l'impôt à la source sera mis en place et opérationnel le 31 janvier 2019. L'effet sera immédiat : une baisse du montant du salaire ou de la retraite qui ralentira par crainte de la baisse du pouvoir d'achat un ralentissement notoire de la consommation. Moins de restaurants, plus de dons aux associations, les moyens sont nombreux pour économiser.

Là je donne mon avis personnel : ce sera une bonne réforme et les employés, retraités et autres salariés ou entrepreneurs n'y perdront rien. Au lieu de faire un règlement trimestriel avec le premier au mois de mars, somme basée sur le revenu des trois premiers mois, il se fera par mois, moindre car il ne devrait représenter que le tiers du paiement trimestriel.

Si le logiciel mis en place fonctionne comme dit le Premier ministre : « Nous avons les garanties que cette réforme sera mise en œuvre dans de bonnes conditions. » Il n'y aurait par conséquent aucun « bug » majeur.

Mais la grave erreur du gouvernement Macron a été de partir la fleur au fusil en faisant croire que tout baignerait et que ce serait une mesure acceptée par tous. Or Macron a affaire à des « Gaulois réfractaires », donc une population, d'après lui, pas très raffinée qui aurait besoin à nouveau d'être dressée par les Romains beaucoup plus avancés dans la technologie de l'époque.

Or, le gouvernement et les spécialistes font souvent allusion au fait que la France (débile et retardée) est le seul pays à ne pas avoir le prélèvement à la source dans le monde occidental. De ce point de vue, c'est un fait.

Alors, je vais peut-être encore attirer des remarques cyniques et désobligeantes mais je vais prendre ma propre expérience pour parler de ce système d'impôts.

Ma carrière s'est passée à l'étranger et j'ai travaillé dans plusieurs pays : Argentine, USA, Australie, Grande-Bretagne. Tous ces pays ont le prélèvement à la source depuis de nombreuses années.

Comment cela se passe-t-il et quels seraient les problèmes. Je commence par les règlements à l'IRS (Internal Revenue Service), le fisc américain. Il existe depuis les années 1930 et les raisons de son établissement sont simples. En ce temps-là, l'existence était plus simple : on travaillait et on était

imposé selon un barème dégressif. Mais, avaient constaté les services fiscaux, à la fin de l'année, quand il fallait se mettre en règle avec l'IRS, beaucoup d'Américains souvent sans éducation, sans sens de l'économie avaient tout dépensé au moment de payer. C'était conflit et pénalités pour obtenir gain de cause. Alors pourquoi ne pas « aider » cette population illettrée et irresponsable à payer sans soucis. L'IRS retenait au fur et à mesure ce que devait chacun à l'État directement du bulletin de salaire. Le restant pouvait être dépensé en beuveries ou autres folies. Au moins, tous étaient en règle.

La douleur passa comme une lettre à la poste : on avait moins à la fin de chaque mois, mais on pouvait dormir tranquille.

Malgré les complications dues à la société moderne (niches fiscales, dérogations, aides sociales et autres), les services restaient à la pointe.

Je n'ai personnellement eu aucun mal à m'y adapter car il n'y avait aucun choix. Lorsque les employeurs, les universités américaines où j'enseignais me faisaient parvenir mon dû, il était déjà réduit de l'impôt. Je savais que ce que je recevais était pour mes besoins personnels.

Tellement simple, comme en France le règlement de la TVA l'est. Vous réglez la facture de l'artisan, l'achat du magasin sans vous préoccuper de ce qui se passe avec la TVA.

En Australie, la Tasmanie où j'ai vécu et travaillé quelques années, le prélèvement est de règle. Mais ce qui était étonnant, c'est que cette retenue à la base était de 6,5 % du salaire tandis qu'elle n'était que de 4,5 % à Sydney. Pourquoi ? La Tasmanie n'a pas d'industrie, vit du tourisme, de la pêche et de la production de fruits dont la pomme est connue. Alors il faut compenser et la population paie plus.

Grâce à cette expérience, je conseille que le prélèvement commence en janvier 2019. Évidemment, ce qui faisait douter

papa Macron, c'est la possibilité de « bugs » dans le système comme il y a avec les cartes grises, la solde des militaires. Mais ces parasites (bug vient de l'anglais insecte, dont l'un avait été retrouvé dans un ordinateur tout à ses débuts et avait paralysé l'appareil : « There is a bug in my computer » !) devront être traités le plus rapidement possibles.

Cela va être une grande aventure anxiogène pour de nombreux Français, surtout retraités. Après la hausse de la CSG en janvier dernier, un autre coup de rabot en janvier 2019, de quoi encore augmenter l'incompréhension et la colère des anciens contre Macron.

Je les rassure, au bout du compte, sur une année, ils auront payé les mêmes impôts. Mais difficile à saisir !

Tout comme Macron qui voyait des dégâts pour sa pomme !

André Girod